

Idées fausses

Sur l'excision / les mutilations génitales féminines:

1/

Les MGF sont imposées par la religion:

En réalité, aucune religion n'impose les MGF. Leur origine vient de coutumes qui existaient déjà avant les religions. Elles ne sont pas mentionnées dans le Coran.

2/

Il est nécessaire de garantir la pureté et la virginité des filles, ainsi que la fidélité d'une épouse...

En réalité, le comportement d'un être humain à l'égard de la sexualité reflète ses principes et valeurs, et n'a rien à voir avec le fait d'avoir une partie de son corps coupée.

3/

Les MGF rendent les femmes plus fertiles :

Au contraire, les MGF n'augmentent pas la fertilité, mais peuvent provoquer des infections génitales qui rendent la femme stérile. Cette pratique peut entraîner des complications lors de l'accouchement et une souffrance fœtale. Elle augmente la probabilité de césarienne.

4/

Nous devons respecter les coutumes et les traditions:

En réalité, il existe des coutumes et des traditions bénéfiques pour la santé, et d'autres qui sont très dangereuses et qui doivent changer, comme c'est le cas des mutilations génitales féminines.

5/

C'est une action en faveur des filles:

Au contraire, une action en leur faveur est de les protéger de tout dommage et mutilation qu'elles peuvent subir. Éviter une pratique qui a des conséquences nuisibles pour la santé et le bien-être des filles et des femmes pendant toute leur vie est une preuve significative d'amour envers elles.



DÉCLARÉE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Œuvrons pour le bien-être des familles

C/ Manuel Cortina, 10, bajo dcha. 28010 Madrid

Tfños: 91 446 31 62/50

unaf@unaf.org | www.unaf.org

www.stopmutilacion.org



INFORMATIONS IMPORTANTES

pour la santé des femmes et des filles

coupure / excision / ablation / circoncision / mutilation génitale



Avez-vous entendu parler ou connaissez-vous la pratique de la mutilation génitale féminine (MGF)?

La mutilation génitale féminine, aussi connue comme *coupu-res, excision ou circoncision* est une pratique qui consiste à l'ablation partielle ou totale des organes génitaux externes des filles et des femmes et toute autre lésion sur ces organes, provoquant des dommages pour leur santé physique et mentale qui perdureront tout au long de leur vie.



Connaissez-vous les **conséquences** qu'elle a sur la santé?

- Elle peut provoquer la mort par choc traumatique, à cause des infections et des hémorragies
- Risque de transmission du VIH
- Provoque des fistules, des complications au niveau des reins, des règles très douloureuses
- Infections urinaires, douleurs au niveau de la cicatrice, des inflammations
- Peut être la cause de l'infertilité
- Augmente le taux de mortalité des femmes lors de l'accouchement, la souffrance foetale et le taux de mortalité des nouveau-nés
- Elle est source d'anxiété, de dépression, de baisse de l'estime de soi, de peurs, de sentiment d'avoir été trahie par les personnes que l'on aime et en qui nous avons confiance
- Douleurs lors des rapports sexuels, diminution de la sensibilité et du plaisir

Que faire...

Si vous-même, ou une femme de votre entourage, êtes affectée par la mutilation génitale, que pouvez-vous faire?

Si vous avez subi des mutilations génitales féminines, parlez-en à **votre médecin, à une infirmière ou à une sage-femme** pour qu'ils puissent vous fournir l'aide, le soutien et les soins qu'il vous faut. Sachez que personne ne vous jugera, vous serez traitée avec respect et ils vous fourniront les informations et l'attention dont vous avez besoin.

Si nécessaire, vous pouvez demander à être accompagnée par une **personne qui parle votre langue** et qui vous aide à vous exprimer.

Si vous êtes inquiète pour une fille, quel que soit l'âge, qui risque de subir des mutilations génitales féminines...

Vous pouvez en parler avec:

- **votre médecin traitant**
- **une infirmière**
- **une sage-femme**
- **un(e) assistant(e) sociale(e)**
- **un(e) professeur/e**

Vous pouvez également vous adresser à des **associations** et des **ONG** telles que l'UNAF: 91.446.31.62/50 ou Médecins du monde 91.315.60.94.

En cas **d'urgence** vous pouvez appeler le: **016** (service téléphonique d'écoute pour les victimes de violence de genre) / **062** (téléphone d'urgence de la garde civile).

De nombreuses personnes ont abandonné la pratique de la MGF à travers le monde

Les traditions sont des coutumes, des croyances et des valeurs d'une communauté qui se transmettent de génération en génération. Les traditions peuvent changer avec le temps, comme conséquence des connaissances et des expériences de la communauté.

Au moins 5 millions de femmes et d'hommes, de 1900 communautés de plus de 16 pays d'Afrique ont délaissé la tradition de la mutilation génitale féminine, après s'être rendus compte que cette pratique était néfaste pour la santé et la vie des filles et des femmes et de toute la communauté.

Vous aussi, vous pouvez apporter votre contribution et promouvoir l'abandon de la pratique dans votre communauté.

Lois

La mutilation génitale féminine (excision, coupure...) est une forme de violence faite contre les femmes et une violation des Droits de l'Homme qui est interdite par la loi dans de nombreux pays du monde.

En Espagne, **il existe une loi contre la violence sexiste** qui dispose de ressources et de mesures de protection pour les filles et les femmes.

Vous pouvez appeler le **016**.

Par ailleurs, en Espagne, la mutilation génitale féminine est interdite et est punissable par la loi, allant de 6 à 12 ans d'emprisonnement et par le retrait de la garde des filles. La loi s'applique également aux personnes qui participent, d'une façon ou d'une autre, à l'organisation ou à la réalisation de cette pratique, en tant qu'intermédiaire, et est aussi valable lorsqu'elle est réalisée hors des frontières de l'Espagne.

Enfin, les femmes et les filles affectées ou risquant de subir des mutilations génitales féminines peuvent bénéficier du droit d'asile en Espagne, avec leur genre pour motif. Appelez le 915550698 (CEAR).